

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 06 Février 2009

L'an deux mille neuf, le six février à vingt heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette,
Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M BOLLE Pierre et M MOURGUES David.

Secrétaire de séance : Mme AURIOL Violette.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du cinq
décembre deux mille huit,

Madame AURIOL Violette souhaite apporter les modifications
suivantes concernant son intervention au sujet de la commission bulletin :
« ... indique que le bulletin est ouvert à toute personne qui souhaiterait
communiquer des informations utiles sur différents sujets à condition de ne
jamais perdre de vue l'intérêt général de la commune.
La commission reste souveraine pour le choix des articles. »

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Création réseau de randonnée – topoguide
- 2°/ Demande urbanisme
- 3°/ Demande subvention Conseil Général FDE – Aménagement musée.
- 4°/ Protocole de collaboration « veille foncière », désignation d'un interlocuteur.
- 5°/ Travaux
- 6°/ Questions diverses

1°/Création du réseau de randonnée de la vallée de la Salendrinque - collection topoguide autour du Parc national des Cévennes.

Monsieur MENDRAS Bruno, délégué au Pays d'Accueil, expose les
informations suivantes :

Exposé des motifs

Organiser l'activité randonnée et de découverte sur le territoire :

La communauté de communes a la volonté de développer son offre de
découverte des espaces naturels et de randonnée. Le schéma local
communautaire de randonnée sera en cohérence avec le Plan Départemental
des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard. Celui-ci favorisera

l'harmonisation du balisage et de la signalétique sur le territoire, et ce conformément à la charte signalétique des espaces naturels gardois.

Décision : Après avoir pris connaissance du dossier proposé par la Communauté de Communes Cévennes Garrigue présentant le tracé, le mobilier signalétique des itinéraires au travers des documents ci-joint et présenter au conseil municipal (statut juridique des itinéraires, détail des aménagements, travaux, schéma d'implantation du mobilier signalétique et de la cartographie au 1/25 000 de la commune de Sainte Croix de Caderle).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le mobilier signalétique conforme à la charte signalétique des espaces naturels gardois tel qu'il concerne la commune (schéma d'implantation ci-joint),

ACCEPTE le tracé des itinéraires tel qu'il concerne la commune sur les 2 chemins suivants précisés dans le tableau ci-joint en annexe.

ACCEPTE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard, et qui seront sous gestion de la communauté de communes des chemins suivants :

Sentier du Mont Brion/Route Royale et sentier de Montvaillant,

Conformément à sa prise de compétence en date du 10 Janvier 2003, la Communauté de Communes Cévennes Garrigue, à laquelle adhère la commune, aura en charge l'entretien de ces chemins de randonnées inscrits dans le programme communautaire.

Tableau accompagné d'une cartographie précisant la situation géographique des tronçons juridiques concernés (échelle au 1/25 000 maximum).

Sentier Mont Brion

Tronçon juridique	Nom du tronçon	Statut du tronçon	Propriétaire du tronçon & coordonnées si privé
30246/1	Voie Communale n°1 de St Jean du Gard à Lasalle par Calviac	communal	
30246/2	RD153b	départemental	
30246/3	Voie rurale	Rurale	
30246/4	Section B parcelle 30	Privé	M. de Cazenove 60 bd. De la reine, 78000 Versailles
30246/5	Section B parcelles 31, 32	Privé	M. de Cazenove 60 bd. De la reine, 78000 Versailles
30246/6	Voie communale	communal	
30246/7			
	Section B Parcelles 408, 409, 332, 403, 400, 420	privé	SC La Roussarié 30460 Ste Croix de Caderle
	Section B Parcelle 421	privé	M. Mendras Mas Coudognan 30460 Ste Croix de Caderle

	Section B parcelles 299, 505, 517	privé	UNACEE, 34 chemin du commandeur saint antoine 13015 marseille
	Section B parcelle 499	privé	Mme Puech H. Les Mouzignels, 30460 Ste Croix de Caderle
	Section B parcelles 301, 510, 513, 518	privé	M et Mme Hoarau la Borie, 30460 Ste Croix de Caderle

Sentier Montvaillant

	Section A parcelles 262, 264 265, 481, 193, 240, 241	privé	M Peladan D. Les Combes 30460 Ste Croix de Caderle
	Section A parcelle 422	Privé	M Mourgues D. Mas Soubeyran, 30460 Ste Croix de Caderle
	Section A parcelles 65, 438	Chemin rural	SCI Montvaillant c/o J-L Cordesse 4 av. mistral 13008 Marseille

Madame LAFONT Ginette rappelle que le conseil municipal, dans une délibération ultérieure, désire que des panneaux de recommandations (type Parc National des Cévennes) soient disposés à l'entrée des zones forestières.

2°/ Demande urbanisme

Urbanisme PC N° 030 246 09 AA 0001 :

Lors de la séance du 7 novembre 2008, le conseil municipal à l'unanimité, à donné un avis favorable à la demande de permis de construire de M ROUSSET Charly concernant l'aménagement partiel d'un hangar existant pour créer un logement.

Le permis a été refusé par les services de l'Etat par arrêté du 16 décembre 2008 pour une partie des raisons suivantes :

- l'importance de l'agrandissement projetée par rapport à la surface de la construction existante ne peut être considérée comme une extension au sens de l'article L111-1-2 mais comme une construction nouvelle, qui en conséquence ne se rattache pas aux exceptions visées à l'article L111-1-2**
- terrain non desservi par le réseau d'eau public,**
- la défense incendie du secteur n'est pas assurée.**

M ROUSSET Charly, a redéposé un permis de construire, en date du 19 janvier 2009, concernant l'aménagement partiel d'un hangar existant pour créer un logement.

Considérant que :

- L'aménagement partiel du hangar, avec surélévation partielle de la toiture, ne peut être considéré comme une construction nouvelle,**
- le terrain est bien desservi par le réseau d'eau public (plan ci-joint),**
- la construction peut être alimentée en électricité à proximité et à la charge du demandeur (avis d'EDF ci joint)**

- le système d'assainissement autonome pourra être installé en raison de la superficie et de la configuration du terrain (avis du SPANC ci joint)
- que ce terrain rentre dans un secteur de défense incendie (plan ci-joint)
- que ce logement est nécessaire à l'exploitant agricole afin de maintenir son activité d'élevage,
- que ces modifications sont réalisées dans le respect de l'architecture et le style de la commune
- qu'aucun investissement public n'est nécessaire pour accueillir cette habitation principale,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable

- pour la réalisation de ces travaux.

3°/ Aménagement musée - Demande subvention.

Concernant le programme de travaux : « extension du musée » dont le coût prévisionnel s'élève à 48 500 € HT + 4 850 € honoraires architecte, soit un total de 53 350 Euros HT,

Après discussion, Le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant le projet d'aménagement intérieur de la chapelle prioritaire,

Considérant le montant élevé des travaux de l'extension du musée,

DECIDE,

- de mettre en attente le programme « extension du musée »,
- de ne pas solliciter pour le moment d'organisme subventionneur.

4°/ Protocole de collaboration « veille foncière », désignation d'un interlocuteur.

Monsieur le maire et Monsieur DEJEAN Christian, délégué à la commission développement Economique, expose à l'assemblée que la communauté de communes Cévennes Garrigue souhaite pérenniser ses actions de veille et de recensement de l'immobilier et du foncier disponible pour l'installation des entreprises. Une convention a été signée entre la Communauté de Communes et la SAFER.

La communauté de communes propose à chaque commune de signer un protocole de collaboration pour faire vivre ce réseau de veille locale.

Dans ce cadre il est nécessaire de désigner des interlocuteurs au niveau communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 Voix Pour et 4 Abstentions (Mme AURIOL, Mme BONZON, M MENDRAS et Mme VERDIER),

- **AUTORISE Monsieur le maire à signer la dite convention,**
- **DESIGNE Monsieur DEJEAN Christian et Monsieur JULIEN Edmond, comme interlocuteurs communaux.**

5°/ Travaux

Demande aide financière

Conseil Général du Gard – Fond Départemental d'Équipement

- Réfection des menuiseries et de la toiture du bâtiment de la mairie.

Considérant que le projet est primordial pour le bâtiment,

Considérant que des économies d'énergie sont en jeux,

***Le conseil municipal, est favorable, à l'unanimité* pour que le programme de réfection des menuiseries et de la toiture de la mairie soit étudié par la commission travaux afin de solliciter des aides financières auprès du Conseil Général du Gard dans le cadre du FDE 2009 - 2011.**

Réserve Parlementaire – Monsieur le Sénateur Simon SUTOUR

- Aménagement de l'intérieur de la chapelle

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre du programme de travaux « aménagement de l'intérieur de la chapelle » dont le coût prévisionnel s'élève à 57 000 € HT + honoraires architecte, soit un total de 62 700 Euros HT, il convient de solliciter une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Simon SUTOUR

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter Monsieur le Sénateur Simon SUTOUR pour obtenir une aide financière, dans le cadre de la réserve parlementaire, d'un montant de 6 000 €,

- AUTORISE le maire à signer tout document concernant cette demande.

6°/ Questions diverses

Loyer 2009 Appartement Communal :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3 ème trimestre 2008 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

Montant du loyer 2008 : 210.06 € /mois,

Après application de l'indice, le montant du loyer proposé est de 216.25€/mois.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPLIQUER l'indice de référence des loyers du 3 ème trimestre 2008,

- DE FIXER le nouveau montant du loyer à 216.25 €/mois, pour l'année 2009.

Bourses 2008 :

Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de M TAMM Sébastien suite aux documents fournis par ce dernier (Jugement fixant la garde des enfants, certificats scolaires et RIB).

- Conformément à la délibération du 10 octobre 2008,

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

- DECIDE d'attribuer une aide financière de

120 € pour TAMM Géraldine (Lycéenne en garde alternée),

90 € pour TAMM Félix (Collégien en garde alternée).

- AUTORISE Monsieur le maire à faire mandater le montant de 210 € au compte 6714 (bourses et prix) sur le budget communal 2009.

SMAGE des Gardons – Adhésion commune de Domazan.

Vu le dossier d'information présenté,

Lors d'un bref exposé, Monsieur le maire indique au conseil municipal que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons dont la commune est membre, a approuvé lors du comité syndical du 17 Décembre 2008 l'adhésion de la commune de Domazan.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la décision du comité syndical du SMAGE du 15 décembre 2008 concernant l'adhésion de la commune de Domazan.

Banc et bacs à fleurs place Fernand Volpelière :

Monsieur le maire indique que la donation de M VIDART à pour condition la mise en place d'un banc et de bacs à fleurs sur la place et qu'il serait souhaitable de se renseigner et de choisir ce matériel.

Madame LAFONT Ginette demande si la condition de ce don concerne uniquement la place car l'installation de ce matériel pourrait convenir aux abords de la chapelle.

Monsieur le maire rappelle que dans sa lettre, M VIDART avait bien stipulé que son don devait être affecté à la mise en valeur de la place du village.

Toiture salle Fernand Volpelière :

Monsieur le maire donne les informations suivantes :

A la suite de la déclaration de sinistre auprès de Groupama, un expert est venu constater le sinistre engendré par les fuites de la toiture de la salle.

Un devis a été demandé à l'entreprise GENEST.

Il est urgent de réaliser les travaux car les dégradations sont de plus en plus importantes.

Atelier municipal :

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux sont terminés. Le compteur EDF a été mis en service, la peinture au sol a été réalisée avec Monsieur PUECH Loïc (employé) et Monsieur MENDRAS Bruno (conseiller), qu'il remercie pour sa contribution. Il reste l'assainissement et l'aménagement de l'entrée, ces travaux seront effectués dès que le temps le permettra.

Tour de table

Prochaines réunions :

- Commission travaux : Samedi 28 Février à 9h30**
- Commission finances : Vendredi 27 Février à 20h30**
- Commission bulletin : Samedi 14 Février à 9h30**

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Madame AURIOL Violette, déléguée à la Commission Ordures Ménagères, fait part des informations suivantes suite à la commission du 21 janvier 2009 :

Examen du budget : sur 11 mois au lieu de 12 mois sinon il y aurait des difficultés :

- **Camion** : vu l'état des finances, M Le Frapper, président de la communauté, refuse l'achat d'un camion neuf, il a été vu soit l'achat d'un camion d'occasion ou d'une location.
- **50 blocs containers** sont à acheter soit 230 € par blocs, une subvention est accordée par le Conseil Général.

Déchetterie : l'accès à la déchetterie de Lasalle en dehors des horaires d'ouverture nécessite la demande des clés en sachant que des risques d'accident sont possible. M Le Frapper souhaite que l'on puisse prêter les clés mais qu'un responsable par commune soit désigné.

Règlement : la mise à jour du règlement concernant la redevance de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés est à faire pour la prochaine commission.

Contrats : 2 Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi arrivent à terme en décembre, cependant il y a une nécessité de garder ces 2 personnes. :

- 1 titularisation sur un poste d'agent technique,
- 1 renouvellement en CAE d'un an.

Impayés : Concernant la redevance il y a environ 200 impayés sur la commune de St Hippolyte soit 9 000 €.

Une réunion avec le trésorier s'impose pour une mise au point.

Amiante : le problème s'impose à savoir si le pôle déchet de St Hippolyte doit recevoir l'amiante. Cela à un coût d'environ 390 €/tonne (traitement et transport). Cependant, les artisans devraient amener l'amiante découpée, emballée, prête à mettre sur palettes. Une décision est à prendre très rapidement.

Madame AURIOL Violette, déléguée à la Commission petite enfance, fait part des informations suivantes suite à la commission du 26 janvier 2009.

Budget :

- Concernant les 2 CAE arrivant à terme : 1 personne ne souhaite pas être renouvelée et l'autre personne serait titularisée sur 17h30/semaine (d'abord en CDD de 3 mois).

Il y aurait quand même besoin d'un autre emploi, cela pourrait être un autre CAE de 24h/semaine (ou bien de 20) sur Lasalle.

- Après avoir bien fait les comptes, le déficit est bien moindre que prévu, le budget est presque équilibré (sachant que cette année il y a un mois de moins au niveau trésorerie, moins de remplacements, et la mise en

place des nouveaux forfaits pour les parents). Cependant il reste fragile. La proposition d'augmentation du budget tournera autour de 40 000 € (par rapport à l'année dernière). Ces 40 000 € sont répartis comme suit :

- 10 000 € primes aux agents
- 15 000 € inflation (consommation normale de la vie)
- 15 000 € remplacements probables.

Diverses :

- Crèche de Lasalle : toujours des problèmes concernant le jardin. L'engagement est pris par la commune de Lasalle pour que les travaux soient faits pour Pâques (environ 15 000 €). La température est trop basse (à cause de la soufflerie au plafond). La mairie de Lasalle doit être contactée. Les repas : les agents ne sont pas satisfaits des prestations de la maison de retraite, il faut prendre contact avec la directrice. La prochaine réunion se déroulera à Durfort avec certainement les directeurs des crèches.

Madame AURIOL Violette, déléguée à la Commission culture et sport, fait part des informations suivantes suite à la commission du 3 février 2009.

Intro : Vu l'état des finances de la communauté de communes, M De Latour se fait le porte parole de M Bodin, vice président aux finances pour dire qu'il faudrait réfléchir à la sortie des compétences Tourisme et Culture de la communauté de communes.

Discussion du budget : commenté par Nicolas Roquin.

Des économies sont à faire.

La brochure des spectacles vivants (1500 €) devrait être prise en compte par la commission communication.

Débat autour du fonctionnement de la médiathèque de Lasalle (prévu sur 4 mois en 2009 – septembre – octobre – novembre – décembre) soit 4250€.

M De Latour veut faire passer un mi-temps employé communal de Lasalle sur cette médiathèque.

Débat autour de la compétence de cet employé autour de la gestion de ses heures, le rôle des bénévoles, etc....

Débat autour de l'opération TOTAL FESTUM, en juin à St Hippolyte du Fort. La région a répondu favorablement mais le comité de pilotage est un peu en roues libres. Il faut absolument le relancer.

Spectacle offert :

Madame AURIOL Violette indique que la fille, de M NEUMAN, poète et actrice, offre un spectacle à la commune cet été.

S'il y a toujours possibilité, une date sera fixée en accord avec son planning.

L'Herbier du Roy d'Alain RENAUX :

Madame AURIOL Violette informe qu'Alain RENAUX présentera son livre « L'Herbier du Roy » lors d'une petite causerie ouverte à tous, le samedi 18 Avril à 17h30, dans la salle Fernand Volpelière.

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Monsieur DEJEAN Christian, délégué au conseil communautaire, fait part des informations suivantes suite au conseil communautaire du 5 février 2009.

A l'ordre du jour :

- Intervention du Sous-Préfet dont voici quelques remarques :

- * Problèmes au niveau du coût de fonctionnement de la communauté de communes, engendré en partie par l'importance de la masse salariale,
- * Optimiser le quai de transit, le rendre rentable,
- * Encourager la suppression des syndicats quasi inactifs,
- * Propose de commencer les discussions sur l'éventualité d'un regroupement de Cévennes Garrigue avec une autre communauté de communes. Cette unification pourrait permettre, entre autre, la baisse du coût de fonctionnement et augmenter les dotations versées par l'Etat.
- * Proposition d'un audit sur le fonctionnement de la communauté.

- Commission finances

Le débat d'orientation budgétaire est reporté au prochain conseil communautaire mardi 10 février.

- Commission OM :

- * Ouverture d'un poste d'adjoint technique suite à la fin d'un contrat aidé,
- * Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat de postes fixes,
Monsieur Christian DEJEAN indique qu'il a voté contre car il était souhaitable que les communes s'équipent individuellement, ce qu'a fait Ste Croix de Caderle.
- * Demande de subvention de l'Etat pour l'achat d'un camion de collecte, neuf ou d'occasion.

Commission Enfance :

- * Autorisation de recrutement de 2 contrats aidés.

- Commission Développement Economique :

- * Compromis de vente de parcelles à la ZAC des Batailles à St Hippolyte. Environ 47 % des terrains de la 1 ère tranche ont été vendus. A ce jour le prix est d'environ 26€ HT/m².

- Administration générale :

- * Election d'un nouveau délégué suppléant au PAYS Aigoual Cévennes Vidourle,
- * Modification statutaire du PAYS ACV,
- * L'approbation du projet de conseil d'orientation énergétique du PAYS a été ajournée.

Madame LAFONT Ginette, intervient sur plusieurs points :

- **La grille au fond du sentier rural vers Bellevue est enlevée ; si quelqu'un tombe cela posera des problèmes.**

Madame VERDIER Nicole répond qu'elle l'a enlevée lors des fortes pluies car c'était bouché, elle se charge de la remettre.

- **Où en est le projet de publication et de conférence de l'archéologue, Mme Aspard-Mercier, et ce projet sera-t-il concrétisé cet été.**

Monsieur le maire indique que le projet est en cours et qu'il va recontacter l'archéologue pour savoir l'état d'avancement.

- **L'office du tourisme de Lasalle est entrain d'être rénové.**

- **Présente à un débat, sur les déchets ménagers, organisé lors de la semaine du tri à Lasalle aux alentours du 24 novembre, Madame LAFONT Ginette fait part de sa surprise quant à l'embauche d'un nouvel employé à la communauté de communes dont le travail serait de réfléchir sur le tri et la mise en place de la collecte individuelle.**

Madame AURIOL Violette précise que Madame ROCHE Viviane a été embauchée pour suppléer à la surcharge de travail de Monsieur CAILLET Laurent et pas uniquement pour « réfléchir au tri et à la collecte individuelle ».

Le tour de table terminé et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50

**M JULIEN,
Maire**

**Mme AURIOL,
1^{ère} Adjointe**

**M CREMER,
2^{ème} adjoint**

**M BOLLE,
Conseiller**
Absent excusé

**Mme BONZON,
Conseillère**

**M DEJEAN,
Conseiller**

**Mme LAFONT,
Conseillère**

**Mme MAZEL,
Conseillère**

**M MENDRAS,
Conseiller**

**M MOURGUES,
Conseiller**
Absent excusé

**Mme VERDIER,
Conseillère**